

Délégation Départementale de l'Ardèche

Service Environnement et Santé

Courriel : ARS-DT07-environnement-sante@ars.sante.fr

Téléphone : 04 26 20 92 11

MAIRIE DE SAINT-MELANY

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

ST MELANY COMMUNALE

Prélèvement et mesures de terrain du 15/11/2022 à 09h22 pour l'ARS et par le laboratoire agréé CARSO-LSEHL

Nom et type d'installation : ST MELANY LE CHARNIER (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Point de surveillance : HAMEAU LE CHARNIER - SAINT-MELANY

Code point de surveillance : 0000000817 Code installation : 000656

Numéro de prélèvement : 00700188190

Conclusion sanitaire :

Eau de qualité sanitaire satisfaisante. Toutefois, certains paramètres sans incidence directe sur la santé ne sont pas conformes.

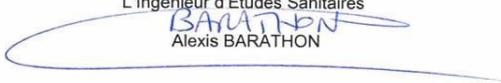
Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

*Les résultats sont également consultables sur internet :
www.eaupotable.sante.gouv.fr*



jeudi 24 novembre 2022

Le Préfet de l'Ardèche et par délégation,
Le directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-
Alpes et par délégation,
La déléguée départementale de l'Ardèche
et par délégation,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


Alexis BARATHON

Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés en mairie dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	13,3	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,1	unité pH			6,5	9
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	61,9	µS/cm			200	1100

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyses laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Arsenic	<2	µg/L		10		